

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

Président : Monsieur Didier Bazin

Présents : MM Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Axelle Fonferrier, Brizline Crépin, Isabelle Kronek, Laure Honoré, Tristan Leroux, Raphaël Devianne, Baptiste Bazin, Cyril Thirion.

Secrétaire de séance : Axelle Fonferrier

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Budget primitif :

Le maire explique que, compte-tenu du renouvellement du conseil municipal et du retard de sa mise en place à cause de l'épidémie du Covid-19, le débat sur le budget s'en trouve perturbé.

Les investissements prévus cette année sont :

- Travaux sur la toiture de l'église
- Travaux de voirie : enduit rue A. Bonvalet, trottoirs carrefour des 4 chemins, trottoirs carrefour rue de la Cense et des Tourelles, renforcement rue du Chevru, passage piétons abribus haut, remplacement lanterne d'éclairage, radars pédagogiques et défibrillateur.

Après présentation du budget et explications sur les différents postes, le budget est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Vote des 2 taxes :

La taxe d'habitation ayant disparue, le conseil ne vote plus que 2 taxes : la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux pour 2020.

Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ° voté à l'unanimité.

CCID: Commission communale des impôts directs:

Le maire propose au conseil la liste des 24 noms qui sera soumise à l'administration. La commission sera composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants : adopté

par 11 voix.

CCAS : Centre communal d'action sociale :

Le CCAS est composé de :

- Maire, président d'office du CCAS
- 3 conseillers municipaux
- 4 membres extérieurs désignés par le maire

Le conseil municipal décide de nommer : les 3 conseillers municipaux suivant : MM Brizline CREPIN, Isabelle KRONEK, Cyril THIRION sont élus à l'unanimité.

-Questions diverses :

Commission communication :

Madame Laure Honoré fait un compte-rendu de la commission communication et information :

- Un bulletin municipal est mis en place 2 fois/an, une maquette est proposée au conseil qui l'accepte.

Site internet :

Monsieur Pierre Sudarovich, prestataire de service, propose une évolution du format du site pour un coût de 500 à 700 €uros, mise à jour du site + newsletter et mise en ligne pour 250 €uros par an, le conseil donne son accord.

Commission élagage :

MM Jean-Michel NAPIERAY, Tristan LEROUX, Baptiste BAZIN et Raphaël DEVIANNE sont élus membres.

Commission "point propre":

MM Brizline CREPIN, Jean-Christophe PAVY, Raphaël DEVIANNE et Jean-Michel NAPIERAY sont élus membres.

Commission Animations: Le conseil décide d'organiser une journée festive pendant les Journées du Patrimoine du 19 et 20 septembre 2020.

Heure de fin du conseil : 22h14.